



FICHE TECHNIQUE

URKI BRILLANTEUR FDA

**LUBRIFIANT LUSTRANT DE SURFACE
POUR L'ENTRETIEN ET LA PROTECTION DES MÉTAUX
ALLIAGES LÉGERS, INOXYDABLES
USAGE PROFESSIONNEL**

URKI BRILLANTEUR FDA est une préparation active conditionnée en boîtier générateur d'aérosols à base d'huiles minérales raffinée codex blanches répondant aux normes de la pharmacopée européenne et de nettoyage de très haute pureté faisant l'objet d'un enregistrement NSF H1 (lubrifiant pour contact accidentel fortuit dans l'aliment) sous le n°121404. Conformités : Constituants actifs répondants aux normes de la Food and Drug Administration (FDA) des USA relatives aux standards de pureté et aux possibilités d'utilisation dans le domaine alimentaire en qualité de lubrifiant et de produit de surface pour contacts alimentaires occasionnels (Règlement FDA n°21 CFR 178 3530).

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE FLUIDE
Masses volumique	: 790 G/L ± 20 G/L
Réaction chimique	: NEUTRE
Point d'éclair	: 70°C AFNOR COUPE FERMEE
Inflammabilité	: POINT D'ECLAIR SUPERIEUR A 61°C
Odeur	: INODORE
Couleur	: INCOLORE
Tension superficielle	: 30.1 DYNE/CM
Gaz propulseur	: HYDROCARBONE



PROPRIETES PRINCIPALES

URKI BRILLANTEUR FDA est un **fluide lubrifiant lustrant neutre**, il n'attaque pas les alliages légers ou surfaces métalliques délicates, surfaces peintes, inoxydables polis ou brossés.

URKI BRILLANTEUR FDA a un **haut pouvoir nettoyant** grâce à sa basse tension superficielle, il enlève rapidement les traces de doigts, les salissures, les auréoles, etc...

URKI BRILLANTEUR FDA laisse un **effet protecteur invisible hydrophobe** sur les surfaces nettoyées qui retarde l'accrochage des salissures et protège contre l'oxydation, la corrosion, l'apparition de rouille. Evite le spectre laissé par les projections de gouttelettes d'eau après leur séchage.

URKI BRILLANTEUR FDA est utilisé pour le nettoyage et l'entretien des surfaces chromées, inoxydables brillants ou satinés, aluminiums anodisés, mobiliers métalliques dans les ateliers de fabrication et magasins de ventes d'équipement de cuisine, installateurs, magasins de ventes de denrées alimentaires, etc..



MODES ET DOSES D'EMPLOI

- ◆ Agiter l'aérosol
- ◆ Aérosol utilisable en toutes positions
- ◆ Vaporiser à 15 - 20 cm de la surface à traiter, une fine couche de nettoyant protecteur.
- ◆ Nettoyer soigneusement à l'aide d'un chiffon doux non pelucheux, dans le sens du polissage du métal.
- ◆ Terminer en lustrant avec un chiffon sec et non pelucheux.



UTILISATION POSSIBLE EN PULVÉRISATION
TÊTE EN HAUT OU TÊTE EN BAS

RECOMMANDATIONS



H222 Aérosol extrêmement inflammable

H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/ 122 oF.

Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement.

Ne pas fumer.

Conserver hors de la portée des enfants.

Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée.

Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée.

Bien ventiler après usage.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

Toujours effectuer au préalable un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.